



# Demande de Téléexpertise

CHU Grenoble Alpes

## PSYCHIATRIE, TROUBLE BIPOLAIRE DE L'ADULTE

### ● NOM à rechercher dans l'Annuaire SISRA

Psychiatrie de l'Adulte  
TELEEXPERTISE CHU GRENOBLE ALPES SITE NORD

### ● Description :

EXPERTISE EN PSYCHIATRIE, TROUBLE BIPOLAIRE DE L'ADULTE

**Cliquez sur l'encadré jaune « Demander une expertise ».**

L'équipe répondra sous 5 jours ouvrés.

Avis thérapeutique et/ou conduite à tenir pour une personne de plus de 18 ans souffrant de trouble bipolaire.

**Demande d'avis urgent :** Hotline 04 76 76 62 88 (Lundi/Vendredi - 8h30/16h20)

**Demande de RDV :** en ligne sur [chu-grenoble.fr](http://chu-grenoble.fr) ou mail à [CEBP@chu-grenoble.fr](mailto:CEBP@chu-grenoble.fr)

**La Téléexpertise répond à une situation médicale qui vous pose problème, sans que le patient n'ait à se déplacer. Il vous incombe de l'informer de votre démarche.**

### Éléments demandés par l'expert :

- Cette messagerie permet de demander un avis thérapeutique et/ou une conduite à tenir pour une personne de + 18 ans souffrant de trouble bipolaire.
- Si vous souhaitez un rdv dans le cadre du Centre Expert des Troubles bipolaires, merci d'adresser un courrier ou de remplir le formulaire directement via le site du CHU.
- Il est impératif d'associer à votre demande l'histoire de la maladie, l'historique des soins (hospitalisations, suivis...), historique médicamenteux précis (posologies, durées...etc).



**Besoin d'aide ?**

Contactez-nous sur [www.sante-ara.fr/contact](http://www.sante-ara.fr/contact)

**GCSsara**  
la santé connectée